

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les dossiers d'inscription pourront être transmis à partir du **27 mai 2024** pour les activités suivantes : accueil matin maternelle et élémentaire, pause méridienne maternelle et élémentaire, accueil soir maternelle et élémentaire, mercredis loisirs et vacances scolaires.

Documents obligatoires à fournir pour tous :

- Fiche de "renseignements généraux" datée et signée
- Fiche "enfant" datée et signée, 1 fiche par enfant
- Jugement **en vigueur** si un seul des parents peut récupérer le ou les enfants
- Attestation d'assurance périscolaire et/ou extrascolaire mentionnant le nom de chaque enfant
- Justificatif d'activité de moins de 3 mois : emploi, formation, stage, attestation employeur,
- Attestation de Quotient Familial CAF ou autre organisme. A défaut le dernier avis d'imposition + notification des prestations familiales. Sans ce(s) document(s), le tarif maximal sera appliqué.
- Autorisation de cession de droit à l'image datée et signée
- RIB si prélèvement automatique choisi pour paiement des factures, si le prélèvement n'est pas déjà mis en place pour vos factures.

Selon votre situation d'autres pièces peuvent vous être demandées.

Santé / Handicap

- Si l'état de santé de votre enfant nécessite une prise en charge spécifique, un P.A.I. est à transmettre obligatoirement

En plus pour tout nouveau dossier

- Livret de famille complet (Pages des parents et des enfants)
- Copie des 11 vaccins obligatoires avec les nom et prénom des enfants

- Votre compte Portail Famille est à créer sur le site de la Mairie www.marie-ida.fr si vous ne l'avez pas encore ouvert, en demandant votre N° de dossier au Service.
- Pour vous aider dans vos démarches de création de votre compte Portail Famille, d'inscription aux activités et de prise de rendez-vous, des **tutoriels** sont disponibles dans les « documents téléchargeables » de la page d'accueil du Portail Famille.
- Les documents à compléter et signer sont en version **PDF modifiable**, vous pouvez saisir directement vos informations en ligne puis les enregistrer et les envoyer.
- Attention aux documents recto/verso et à la taille de vos documents. Merci de privilégier l'utilisation d'une application pour scanner et non la prise en photo des documents.

Pour transmettre votre dossier, vous pouvez :

- soit l'envoyer par le Portail Famille,
- soit l'envoyer par mail à : accueil.mdh@mairie-ida.com,
- soit le déposer au service Accueil Administration de la Maison des Habitants Michel COLUCCI,
- soit prendre un RDV à la Maison des Habitants Michel COLUCCI (Prévoir 30 min de RDV) – Vous pouvez choisir la date de votre RDV à partir de votre compte Portail Famille.
- soit vous rendre à L'Espace Des Solidarités Olympe De Gouges où des postes informatiques sont mis à votre disposition. Vous pourrez aussi y imprimer vos documents.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. La date de réception prise en compte intervient lorsque le dossier est complet.

Après vérification de votre dossier, les mails d'accusé de réception de votre dossier complet puis d'ouverture de droits vous seront envoyés, dans un délai d'un mois

Les droits seront ouverts sous réserve de renvoyer la fiche sanitaire signée.

Contacts :
- Service Accueil Administration au 04 74 27 83 61
- Portail Famille -> onglet "Messagerie/Nous contacter"

Le Service reste disponible afin de répondre à vos questions et vous accompagner sur le portail famille.

Le Service Accueil Administration
Maison des Habitants Michel COLUCCI
Mairie de l'Isle d'Abeau